

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Conseils Municipaux du 7 novembre.....	p 2
Numérisation du cadastre.....	p 3
Vidange des fosses.....	p 3
Inscription sur la liste électorale.....	p 3
Tombes abandonnées.....	p 3
80 an après.....	p 4
Lettres de poilus.....	p 5
Don du sang.....	p 6
Foot foot foot.....	p 6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Expo peinture à la MJC.....	p 7
Etat Civil.....	p8
Agenda décembre.....	p 8



Pour ne pas que la mémoire s'efface, Mouthiers a célébré le 11 novembre de façon solennelle Photo Alain PORTE

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 283

DÉCEMBRE

2008



LE MOT DU MAIRE

Service minimum d'accueil à l'école
Certains de nos professeurs d'école étaient en grève le 20 novembre dernier ; il semble tout d'abord nécessaire d'en rappeler les raisons.

Le nombre très important de suppression de postes dans l'éducation nationale a entraîné ce mouvement très largement suivi au niveau national.

Certes, il est nécessaire de faire des économies sur les finances d'Etat ; est-il judicieux de les réaliser sur l'école publique de notre république ?

N'y a-t-il pas d'autres postes plus dispendieux et moins nécessaires ?

Pour prendre en compte le besoin des familles, une loi récente demande aux collectivités locales à se substituer à l'Education Nationale en maintenant l'accueil des enfants à l'école en cas d'absence des professeurs d'école pour grève.

Les conditions d'accueil ne sont pas définies par cette même loi !

Ainsi rien n'est précisé quant au nombre de personnes nécessaires et à la formation demandée pour assumer cette rude tâche de prendre en charge des enfants de 3 à 11 ans.

Les élus locaux devraient donc constituer une liste de personnes susceptibles d'assumer la garde des enfants avec pour seule exigence de vérifier l'absence de casier judiciaire.

Entre la date de constitution de la liste et le jour de grève, des situations familiales peuvent avoir changé et la liste de personnes peut être obsolète au moment du besoin.

Comment pourrait-on alors en VINGT QUATRE HEURES trouver le nombre de personnes adaptées en nombre et en aptitude pour garder 250 enfants.

Qu'advierait-il, en cas de service organisé à la « va vite » ?

Peut-il sembler normal aux parents de confier leurs enfants dans n'importe quelles conditions ? Semblerait-il normal, en cas de grève dans une entreprise, de faire appel à des personnes non formées pour assurer malgré tout la bonne marche de l'entreprise ?

Merci aux parents d'avoir bien voulu organiser eux-mêmes la garde de leurs enfants pour le bien être de ceux-ci le 20 novembre dernier.

Il serait maintenant question de supprimer la petite section de l'école maternelle ; ne vaut-il pas mieux supporter les désagréments, voir les frais de quelques jours de garde en cas de grève de l'éducation nationale pour éviter demain d'avoir à supporter les frais de garde d'une année complète en jardin d'enfants ou autre pour non admission de notre enfant trop jeune à l'école ?

Le maire
Cécile FORGERON

Droit de préemption urbain DPU Kraus

Après réunion de concertation, les riverains vont céder du terrain pour l'aménagement d'une voie de circulation sécurisée.

DPU Blanchard

Le Conseil Municipal accepte les termes du protocole transactionnel établi par le notaire, prévoyant des cessions et des achats de terrain pour l'établissement d'une bande de terrain de 11 m de large le long de la voie communale n°4.

Transport scolaire-participation du Conseil Général

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Conseil Général pour un relèvement de sa participation. L'aide apportée passera à 39,74 € par jour scolaire à compter du 2 septembre 2008.

Syndicat mixte de la fourrière

Le Conseil Municipal accepte le projet de modification des statuts du syndicat de la fourrière portant sur :
- l'adhésion d'une nouvelle commune au syndicat
- le mode de représentation des communes adhérentes au sein du syndicat.

Le Conseil désigne M. Hugues BARBE délégué titulaire et Mme Catherine LOUVIE déléguée suppléante pour siéger au collège 3 composé des communes de la communauté de communes qui désignera à son tour 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Élections prud'homales

Le Conseil établit la composition du bureau de vote pour les élections prud'homales qui se dérouleront le 3 décembre 2008 de 8 h à 18 h.

Décisions modificatives budgétaires

Augmentation budget investissement :
dépenses : article 2313 Club house tennis : + 8 075,83 €
article 2315 achat gare : + 20 000 €
article 2315 espace tennis : + 2 400 €
recettes : article 1323 subvention club house tennis : + 9 750 €
article 1341 subvention club house tennis : + 20 725,83 €

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
aura lieu le
VENDREDI
9 DÉCEMBRE
20 H 30

Forfaits téléphones portables

Le Conseil Municipal accepte la proposition de SFR pour un regroupement des deux forfaits des téléphones portables pour un forfait unique à 26 € HT par mois.

Désignation de 3 délégués à DEFI 16

Le Conseil Municipal désigne :
Mme FORGERON, M. BARBE et Mme PAILHOU pour siéger au conseil d'administration de l'association DEFI 16 oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la formation professionnelle.

Service minimum d'accueil dans les écoles

Le Conseil Municipal signe la pétition proposée par « le Collectif 16 » pour une modification de la loi.

Devenir de La Poste

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Poste de Mouthiers à partir du mois de janvier du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h
le samedi : de 9 h à 12 h 30



connaître sa position.

Vidange des fosses septiques par des non professionnels

Une information sera diffusée dans le bulletin municipal en ce qui concerne la vidange des fosses septiques (voir page 3)

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal :
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

SDEG16

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tribunal administratif a jugé irrecevable l'action en justice déposée par la mairie à l'encontre du SDEG16 pour défaut d'un document administratif.

Numérisation du cadastre

Seule la société AGUR a répondu à l'appel du centre des impôts pour faire figurer ses réseaux sur le plan cadastral numérisé.
La Commune se charge de recontacter les autres prestataires : EDF, GDF, France Télécom.

Commémoration du 90ème anniversaire de l'armistice 14-18

Mme PORTE présente le déroulement de cette commémoration exceptionnelle : veillée le 10 novembre au soir avec lecture de textes, cérémonie officielle le 11 au monument aux morts.

SACS JAUNES à sortir MERCREDI SOIR

Pour être collectés le **JEUDI**
4 et 18 décembre

et **VENDREDI 2 JANVIER**
dans le bourg et La
Rochandry,

11 et 26 décembre
dans les villages

La consultation du cadastre en mairie passe aujourd'hui par la manipulation de grande feuille paier protégées par des enveloppes plastiques et des microfiches.

La numérisation du cadastre consiste à scanner les documents existants et à intégrer toutes les fiches de parcelles dans une seule base de données. Il est alors possible de produire des cartes à partir de la couche cadastrale disponible sur un serveur. L'intérêt de cette numérisation ouvrant à une cartographie est d'ajouter d'autres données qui elles aussi

pourront être transformée en documents cartographiés : plan d'occupation des sols, plan de voirie, plan des réseaux eaux et assainissement, et tous les autres réseaux, EDF, téléphonie... Les espaces verts et les bâtiments communaux peuvent y être ajoutés pour planifier et suivre leur entretien comme cela peut être fait pour la voirie.

Cette ressource informatisée permettra également le suivi des opérations de contrôle des assainissements autonomes par els services de la communauté de communes.



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2008 pour une inscription effective au 1er mars 2009. Elles sont réservées aux nouveaux habitants majeurs et aux personnes non déjà inscrites. Pour ce faire, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 28 février 2009, l'inscription est normalement automatique. Toutefois, nous leur conseillons de s'en assurer auprès de la mairie avant le 31 décembre 2008, car si tel n'est pas le cas, nous procéderons à leur inscription sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

La Commune a lancé une procédure de reprise d'une quarantaine de concessions semblant abandonnées, dans le cimetière communal. Déroulement de la procédure : Il a été affiché à la porte du cimetière et à la porte de la mairie, un avis de première constatation d'abandon pour chaque concession concernée. Un constat d'abandon pour certaines d'entre elles, en présence ou non de descendants ou successeurs du propriétaire de chaque concession sera ensuite dressé et un procès-verbal sera rédigé pour chaque concession constatée en état d'abandon. Ces procès-verbaux seront affichés à l'entrée du cimetière et devant la mairie où chacun pourra en prendre connaissance. Il sera alors apposé sur chaque concession constatée en état d'abandon, un écriteau portant les mentions : « concession réputée en état d'abandon et faisant l'objet d'une reprise. S'adresser à la mairie ». Cet écriteau restera en place pendant 3 ans afin de permettre aux familles concernées de pouvoir se manifester en mairie. A l'issue de ces trois années, la commune pourra alors procéder à la reprise des concessions pour lesquelles aucune réclamation n'aura été reçue de la part des familles.

Les maisons individuelles non raccordées au réseau d'assainissement collectif doivent être équipées d'un assainissement autonome comprenant notamment une fosse.

Celle-ci doit être vidangée au moins tous les quatre ans par une entreprise spécialisée disposant du matériel adéquat.

Cette opération évite le colmatage du réseau d'épandage, par les boues et flottants accumulés dans la fosse, et qui à terme seraient entraînés vers les tuyaux.

Lorsque la quantité transportée est supérieure à 500 kg par chargement, le détenteur doit vérifier que le collecteur auquel il fait appel a déclaré son activité en préfecture comme le prévoit la réglementation.

Selon les articles R 541-49 à R 541-79 du Code de l'environnement, le détenteur doit faire mentionner dans le contrat que les déchets collectés doivent être dirigés vers des installations de traitement ou de valorisation appropriées.

La collecte et le transport sont donc effectués par des entreprises spécialisées.

Les boues de curage d'égouts ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation agricole, du fait d'une valeur fertilisante quasi nulle et, dans certains cas, de fortes teneurs en polluants métalliques et organiques.

Les matières de vidange et boues de curage peuvent envoyées en centre de traitement spécifique permettant de séparer les fractions organique et minérale des boues, ou éliminées en centre de stockage de déchets non dangereux si leur siccité est supérieure à 30 %. La siccité est le pourcentage de matière sèche. Ainsi une boue avec une siccité de 10 % présente une humidité de 90 %.

ERECTION DES MONUMENTS AUX MORTS

Pourquoi ? Il avait vu, au cours des batailles, ses camarades mourir en grand nombre, être enterrés à la hâte de façon anonyme, dans des fosses communes, ou pulvérisés par les obus. Revenu du front en convalescence, il écrit en novembre 1915 : « Je songe aux morts que nous avons laissés là-bas, à demi ensevelis... La mort est acceptée, certes, mais cette boue, cet abandon, cet anonymat ? Toute ma personne se révolte par cet inconnu du sacrifice par-delà l'inconnu de la mort. Quoi ? Rien de moi ne subsistera, sauf le souvenir au cœur des miens ? Aucune tombe, aucun paysage, rien ? Ils seront livrés à leur désolation sans limites, sans ombrage, comme moi au néant... » Source: « Téléobs » du 8 11 08

Pour répondre à cette détresse des rescapés de la guerre et à celle des parents des tués le gouvernement de la France a fait voter une loi le 25 octobre 1919. Cette loi demandait aux communes « de prévoir la construction d'un Monument aux Morts pour honorer les soldats morts au champ d'honneur et en conserver la mémoire. » En conséquence de quoi :

« - Le 4 juillet 1920, à 9 heures, les Conseillers municipaux de Mouthiers et les pères des soldats de la commune se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Malas, maire, en vue de décider de l'emplacement du monument que la commune a décidé d'ériger. Trois emplacements sont proposés :

le champ de foire, le cimetière, la petite place à côté de l'église, côté nord. » Il faut remarquer que le cimetière en question n'était pas celui que nous connaissons, route de Blanzac, mais l'ancien cimetière qui occupait l'emplacement du salon de coiffure et de la boucherie Maurice et qui s'étendait jusqu'à la Supérette. Trop petit, il faisait déjà, en 1919, l'objet de délibérations du Conseil municipal en vue de trouver un nouveau lieu et les finances nécessaires pour le changement.

Dès cette première réunion de juillet 1920 les personnes présentes ont décidé, au 2^e vote et par 22 voix contre 20, d'abandonner l'idée du champ de foire pour celle du cimetière. S'en suivirent huit autres réunions du Conseil. L'une pour faire part de la participation de l'état pour l'érection de monuments « à la mémoire de héros morts pour la Patrie », de l'ouverture d'une liste de souscription et de l'inscription au budget municipal d'une somme de 2 000 F. – le 19 décembre 1920 une réunion décide de l'emplacement définitif du monument, soit sur la petite place de l'église, côté nord, décision prise par 22 voix contre 8 ».



– Une troisième réunion annonce que le devis « pour l'érection s'élève à 10 179,15 F. Malgré la générosité des souscripteurs, dans le but d'alléger les finances communales, le Conseil demande au Préfet d'autoriser la commune à prélever la somme de 751,85 F, nécessaire pour compléter le devis, sur le budget additionnel. »

– Séance extraordinaire du 27 mars 1922 au cours de laquelle Monsieur le Maire fait le point sur le budget nécessaire à l'érection du Monument aux Morts, soit :

1) Souscription publique qui témoigne de l'engagement de la population : 7 580,50 F ; 2) Contribution communale : 2 751,85 F Soit, en recettes : 10 332,35 F

Mais, selon les pièces du dossier, les dépenses s'élèvent à : 12 355,55 F et donc un déficit de 2 023,20 F

Ce déficit est pris en charge par Monsieur Marcel Laroche, Président du Comité du monument. Le Conseil municipal lui exprime ses plus chaleureux remerciements.

<> Un Conseil précédent avait fait une demande à M. Laroche pour « l'installation d'une lampe électrique pour la Place du Monument aux Morts, le Conseil votant la dépense qui s'en suivra ».

En effet l'électricité n'a été installée à Mouthiers que plus tard, dans les années 1930, et l'usine à papier Laroche produisait donc sa propre électricité. Une ligne avait déjà été posée par les soins de M. Laroche de l'usine à l'église pour éclairer celle-ci.

Le Conseil de mars 1922 est le dernier se préoccupant de l'érection du Monument aux Morts. On peut donc supposer que ce monument était sur le point d'être érigé en 1922.

En complément des délibérations sur l'érection du Monument aux Morts on peut noter :

1. la désignation d'un délégué (Monsieur Tabuteau, propriétaire du château de La Rochandry) pour recevoir le corps des soldats victimes de la guerre.
2. La décision du Conseil municipal d'accorder à chacun d'eux une concession gratuite et perpétuelle, au cimetière, « concession qui sera personnelle et ne pourra s'étendre aux autres membres de la famille ».

Sources: Compte-rendus des délibérations du Conseil municipal de Mouthiers de 1920 à 1922.

Document proposé
par Thérèse LATHIÈRE
que nous remercions chaleureusement

Mercredi 5 mai 1915

Chérie,
Voilà le baptême du feu, c'est chose tout là fait q à fait agréable tu peux le croire, mais-je préférerais être bien loin d'ici plutôt que de vivre dans un vacarme pareil. C'est un véritable enfer. L'air est sillonné d'obus, on n'en a pas peur pourtant : nous arrivons dans un petit village, ou se fait le ravitaillement : là, on trouve dans des casemates enfoncées dans la terre les gros canons de 165 ; il faudrait que tu les entendes cracher, ceux-là ; ils sont à cinq kilomètres des lignes, ils tirent à 115 sur l'artillerie boche.

On sort du village à l'abri d'une petite crête, là commencent les boyaux de communication ; ce sont de grands fossés de 1 mètre de large et de deux mètres de profondeur ; nous faisons trois kilomètres dans ces fossés, après on arrive aux tranchées qui sont assez confortables. De temps en temps, on entend siffler quelques balles, les Boches nous envoient quelques bombes peu redoutables ; nous sommes à deux cents mètres des Boches, ils ne sont pas trop méchants... Je me suis promené à huit cents mètres sur une route, à peine si j'en ai entendu deux siffler ; nous avons affaire à des Bavarois qui doivent en avoir assez de la guerre, ça va changer d'ici quelques jours.

Nous faisons des préparatifs formidables en vue des prochaines attaques. Que se passera-t-il alors, je n'en sais rien, mais ce sera terrible car à tout ce que nous faisons nous prévoyons une chaude affaire. J'ai le cœur gros mais j'attends toujours confiant ; nous prévoyons le coup prévu avant dimanche. Si tu n'avais pas de mes nouvelles après ce jour, c'est qu'il me sera arrivé quelque chose, d'ailleurs tu en seras avertie par un de mes camarades. Il ne faut pas se le dissimuler, nous sommes en danger et on peut prévoir la catastrophe ; sois toujours confiante malgré cela parce que tous n'y restent pas.

Alphonse
(9 jours après cette lettre a été tué par un obus)

Le caporal Henry était greffier de la justice de paix à Breteuil. Il est un des six « martyrs de Vingré ».

Ma bien chère Lucie,

Quand cette lettre te parviendra, je serai mort fusillé.

Voici pourquoi :
Le 27 novembre, vers 5 heures du soir, après un violent bombardement de deux heures, dans une tranchée de première ligne, et alors que nous finissions la soupe, des Allemands se sont amenés dans la tranchée, m'ont fait prisonnier avec deux autres camarades. J'ai profité d'un moment de bousculade pour m'échapper des mains des Allemands. J'ai suivi mes camarades, et ensuite, j'ai été accusé d'abandon de poste en présence de l'ennemi.

Six ont été condamnés à mort dont moi. Je ne suis pas plus coupable que les autres, mais il faut un exemple. Mon portefeuille te parviendra et ce qu'il y a dedans.

Je te fais mes derniers adieux à la hâte, les larmes aux yeux, l'âme en peine. Je te demande genoux humblement pardon pour toute la peine que je vais te causer et l'embarras dans lequel je vais te mettre...

Ma petite Lucie, encore une fois, pardon.

Je vais me confesser à l'instant, et espère te revoir dans un monde meilleur,

Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché... Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve. C'est la fatalité.

Ma dernière pensée, à toi, jusqu'au bout.

Henry FLOCH

Dimanche 14 février 1915

Cher ami
Quand nous sommes arrivés par ici au mois de novembre, cette plaine était alors magnifique avec ses champs à perte de vue, pleins de betteraves, parsemés de riches fermes et jalonnés de meules de blé. Maintenant c'est, le pays de la mort, tous ces champs sont bouleversés, piétinés, les. Fermes sont brûlées ou en ruine et une autre végétation est née : ce sont les petits monticules surmontés d'une croix ou simplement d'une bouteille renversée dans laquelle on a placé les papiers de celui qui dort là. Que de fois -la mort me frôle de son aile quand je galope le long des fossés ou des chemins creux pour éviter leurs « shrapnels » ou le tac-tac de leurs mitrailleuses. La nuit, j'ai couché longtemps dans un tombeau neuf, puis on a changé de cantonnement et je suis maintenant dans un trou que j'ai creusé après un talus. J'emporte ma couverture pendue à ma selle, ma marmite de l'autre côté et en route. J'étais l'autre jour dans les tranchées (des Joyeux). Je n'ai jamais rien vu de si horrible. Ils avaient étayé leurs tranchées avec des morts recouverts de terre, mais, avec la pluie, la terre s'éboule et tu vois sortir une main ou un pied noirs et gonflés. Il y avait même deux grandes bottes qui sortaient dans la tranchée la pointe en l'air, juste à hauteur, comme des portemanteaux... Et les « joyeux » v suspendaient leurs musettes, et on rigole de se servir d'un cadavre boche comme portemanteau. (Authentique.) Je ne te raconte que des closes que je vois, autrement je ne le croirait, pas moi-même. Je compte que tu m'enverras des nouvelles de là-bas et je te quitte en t'envoyant une formidable poignée de main.

TAUPIAC
(a survécu à la guerre)



DON DU SANG DON DE VIE

Amicale des donneurs de sang BLANZAC-MOUTHIERS

Cette année 2008, l'amicale a déjà effectué 4 collectes avec 255 donneurs (dont 4 dons de plasma sur le site, nouveauté depuis août dernier). 281 dons avaient été récoltés en 2007 sur 5 collectes.

A nous, donc, d'augmenter ce résultat. Devant le besoin toujours croissant de sang, afin de recruter de nouveaux donneurs et de les fidéliser, en collaboration avec le foyer-rural de MAINFONDS-AUBEVILLE, celui-ci nous offre un vol en

montgolfière pour 3 passages, le tirage au sort sera effectué fin 2008 parmi les participants aux 5 collectes de l'année. Le 31 mai dernier, nous avons organisé une journée au Futuroscope. Un excellent souvenir pour les 49 personnes présentes (bénévoles et donneurs). Toujours dans ce cadre convivial, un voyage aux florales de Nantes est prévu courant mai 2009 (se renseigner auprès des bénévoles pour les réservations). L'assemblée générale avec le bilan 2008 aura lieu le 13 mars prochain à Péreuil. Les bénévoles se mobilisent tout au long

de l'année afin d'organiser les repas lors des collectes et c'est avec un réel plaisir que nous vous espérons toujours plus nombreux, le don bénévole étant le seul garant de la sécurité des produits sanguins et d'un accès identique pour tous les malades à ces produits. Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

**prochaine collecte
MOUTHIERS
22 DÉCEMBRE
17 h à 20 h**

FOOT FOOT FOOT

Chez les grands :

Quatre équipes seniors sont engagées dans les championnats départementaux et régionaux, les résultats pour ce début de saison sont tout à fait honorables ; seul bémol, la défaite en Coupe de France sur une équipe largement à la portée de notre équipe fanion dixit le président (mais c'est déjà oublié).

Les 18 ans effectuent leurs matches à domicile sur le stade de Claix ; ils sont encadrés par Didier Bonneau et Florent Rossi.

Nous informons et rappelons à nos fidèles supporters qu'une carte d'abonnement du club est à leur disposition.

Elle donne droit à l'entrée sur le stade pour l'ensemble des matches de championnat de nos équipes seniors. Son prix est à 20€. Demandez-la à nos dirigeants.



Chez les petits :

La saison a redémarré avec une baisse des effectifs par rapport à la projection

que nous avions faite en fin de saison dernière avec 78 enfants.

Les Débutants (21) sont encadrés par Stéphane Meslier ainsi que plusieurs parents.

Les Poussins (24) sont encadrés par Luis Bermudes, Dominique Chauveron, Franck Ridet et Christophe Moreau.

Les Benjamins (21) sont encadrés par Emmanuel Baillet, Jean-François Brégier, Franck Bourcet et Ricardo Gonzales.

Les 13 ans et 15 ans sont toujours en entente avec les clubs de Claix et Blanzac. Les 13 ans (10) sont encadrés par Sébastien Alleron, Eric Hyvonnnet et Eric Afgoun.

Les 15 ans (2) sont encadrés par Christophe Boisumault.

Les entraînements s'effectuent les mercredis après-midi de 13h45 à 19h sous l'impulsion de Gyslain Dechesne et plusieurs autres éducateurs. Le club a signé une convention avec une école pour accueillir 2 jeunes seniors du club (Jonathan et Nicolas), pour la mise en pratique des entraînements d'une équipe de jeunes dans une école de foot. 2 jeunes du club ont été honorés par la DDJS et la

-Christophe - Simon et Kévin) mais aussi aux mamans pour leur aide pour la préparation des repas pour tout ce petit monde. Pendant ce stage, les enfants ont pu pratiquer le foot dans la belle salle omnisports monastérienne.

Le club tient à remercier la municipalité et les employés municipaux pour la mise en service du terrain de foot à « Champ Michel » pour nos équipes Benjamins.

Pour les enfants qui souhaitent rejoindre l'école de foot, sachez que c'est possible toute la saison, pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter : Didier Charrier au 05.45.67.84.97. ou 06.88.11.52.57.

Emmanuel Baillet au 05.45.24.02.08. ou 06.88.20.46.87.



La foot sur la grille



Entraînement pour les foulées de St Eutrope (Photos Alain PORTE)

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
Dim 14 déc.	Alain et Bernard 05 45 67 83 24	13 h	Les murs peints D'Angoulême	Parking sortie Tunnel	13h30	10
Dim 28 déc.	Brigitte et Maryline 05 45 67 97 25	13 h 30	LA COURONNE	Stade de L'Anguillard	14 h	8
Dim 4 janv	Evelyne et Daniel 05 45 67 84 30	13 h 15	MOUTHIERS Galette et Calendrier	Place du Champ de Foire	13h30	7 à 8
Dim 18 janv	Reconnaissance des circuits de la prochaine boucle (infos à suivre)					



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI
environ 2 heures à allure tranquille.
10 et 24 décembre 7 (galette) et 21 janvier
Départ à 14 heures place du champ de foire

Jean Marie HUET
expose ses peintures
à la MJC
du 7 au 21 décembre



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE :

Silas GARCIA né le 11 novembre
chemin des Marzauds

SUR VOTRE AGENDA

DECEMBRE

- 14 repas dansant du Cercle des Aînés à la salle polyvalente Gilles Ploquin
- 22 : don du sang à la salle Gilles Ploquin de 17 h à 20 h
- 31 : réveillon à la salle Gilles Ploquin, organisé par l'association des commerçants et artisans

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE

LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE et Jean REVEREAULT

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

CRECHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Visite des p'tits loups chez les mères grand.



on a joué le secret de Jack au centre de loisirs



Journée très hotte au Secours populaire

(Photos Alain PORTE)

Le prochain bulletin

sera le premier de l'année 2009. Il sortira donc début janvier. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 décembre. Les activités prévues jusqu'au 15 février pourront y être annoncées.